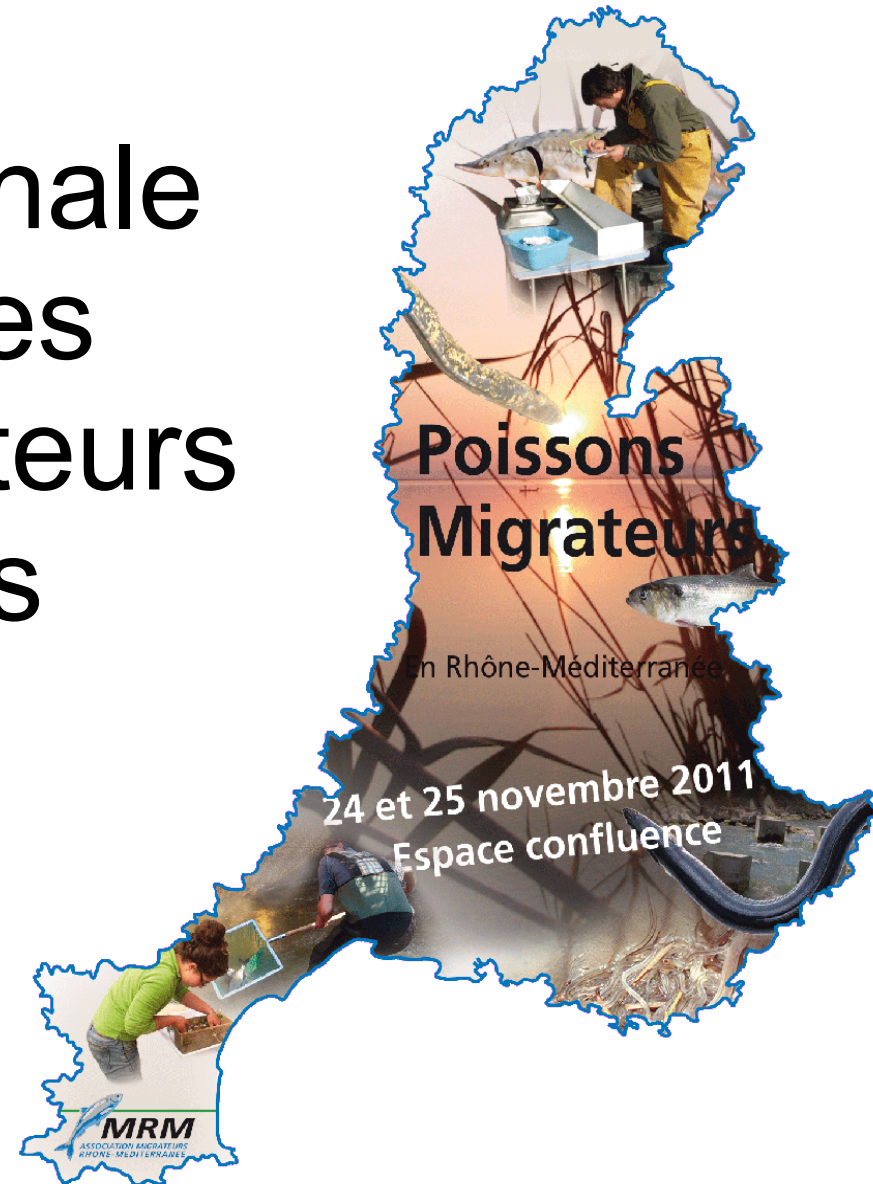


Stratégie nationale de gestion des poissons migrateurs amphihalins



Aymeric Lorthois
Ministère de l'écologie, du développement durable,
des transports et du logement
Direction de l'eau et de la biodiversité
Bureau des milieux aquatiques

Les enjeux

- Un déclin continu des populations d'espèces migratrices amphihalines
- Des engagements européens et des chantiers nationaux pour l'eau et la biodiversité
- Des pressions multiples
- Des nombreux acteurs

Une volonté

- Partager avec l'ensemble des acteurs les priorités « migrants » pour obtenir leur adhésion et les mobiliser
- Assurer la cohérence et la visibilité des actions menées en faveur des poissons migrants

L'élaboration de la stratégie

- Une démarche initiée début 2010
- Un groupe de travail réunissant services de l'Etat, établissements publics, associations de protection de l'environnement, représentants des pêcheurs, des hydroélectriciens, des agriculteurs...
- 5 groupes techniques
- Une stratégie validée le 14 décembre 2010

Les grands axes

- Préserver et restaurer les populations et leurs habitats
 - Agir sur la qualité des milieux et la continuité écologique
 - Gérer durablement la pêche
 - Soutenir le niveau des populations
- Rénover la gouvernance de la politique de gestion des poissons migrateurs
- Renforcer l'acquisition des connaissances, le suivi et l'évaluation
- Développer le partage d'expériences, la communication, et la formation autour des problématiques migrateurs

La mise en oeuvre

- Une appropriation locale nécessaire
 - À l'échelle des bassins, niveau privilégié de mise en oeuvre
 - À l'échelle des porteurs de projets
- Des instances nationales
 - Un groupe national de suivi
 - Des groupes techniques
 - Pêche
 - Aspects socio-économique
 - Repeuplement
 - Connaissance et suivi
 - Outre-mer

Quelques orientations

- Orientation 1 : assurer la libre-circulation des populations
 - Plan national de restauration de la continuité écologique
 - Classement des cours d'eau (L. 214-17 CE)
- Orientations 5 : Mettre en cohérence les réglementations de la pêche en eau douce, en mer et en milieux estuariens, en vue d'une bonne gestion halieutique
 - Un séminaire des services de l'Etat
 - Une réflexion à poursuivre au sein du GT pêche

Quelques orientations

- Orientation 9 : renforcer l'expertise en amont des projets de repeuplement
 - Une étude à mener sur les expériences menées en matière de repeuplement en salmonidés
 - Un guide technique à élaborer par le groupe technique
- Orientation 18 : améliorer le suivi des populations et des captures
 - Travail en cours sur la conception d'indicateurs
 - Mise en œuvre d'une banque nationale migrateurs

Quelques orientations

- Orientation 13 : réviser la composition, les missions et l'articulation des COGEPOMI vis-à-vis des instances de bassin
 - Des réformes proposées par un séminaire des services de l'État et des établissements publics et validées par le groupe national
 - Prise en charge par les comités de bassin des questions relatives à la planification dans le domaine des poissons migrateurs
 - Élaboration des mesures relatives à la pêche au sein d'une commission spécifique
 - Une proposition d'évolution réglementaire à finaliser début 2012